

Veauche, le 19 mars 2020

Le Principal

Aux parents d'élèves.

Affaire suivie par
Boris Ducray

14 rue Marcel Pagnol
42340 VEAUCHE
Téléphone 04 77 10 10 40

ce.0422293p@ac-lyon.fr

Objet : crise du covid 19 point de situation semaine 12

Madame, Monsieur,

La crise du COVID 19, comme vous le savez, a obligé les autorités à prononcer la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Elle a entraîné la mise en place d'un confinement qui ne permet plus aux personnels des établissements de pouvoir se réunir. Toutes les instances et réunions ont été annulées jusqu'à nouvel ordre. Seul demeure un service minimum d'accueil pour les enfants des personnels soignants qui en feraient la demande et qui remplissent les conditions.

Cette période qui s'est ouverte lundi est complexe et inédite pour tous : élèves, parents et personnels des établissements scolaires. Ce n'est pas « une période de vacances » mais « une période de continuité pédagogique » avec pour objectif une solidarité autour de l'enjeu éducatif afin de « maintenir les élèves dans les apprentissages » et de « ne laisser personne sur le bord du chemin ».

Les premières décisions que nous avons eues à prendre en fin de semaine 11 et durant le week-end des 14 et 15 mars ont été les suivantes :

- * mettre en place la permanence administrative.
- * mettre en place de l'information à destination des familles (3 articles dédiés) en accès libre sur l'ent cybercollège.
- * mettre en place la continuité pédagogique en demandant aux enseignants de diffuser sans délai du travail via cybercollège afin qu'il n'y ait pas de rupture dans les apprentissages.
- * s'assurer que tous les élèves pourraient avoir accès au travail et aux ressources, même ceux ne disposant pas de connexion internet.
- * mettre en place l'accueil pour les élèves dont les parents soignants en feraient la demande.
- * déployer une solution numérique afin que les conseils de classe et autres réunions indispensables puissent se tenir à distance.

Lundi 16 mars, l'ensemble de ces mesures étaient opérationnelles.

Concernant la continuité pédagogique, le travail donné par les enseignants est primordial. Ils connaissent l'état d'avancement de leur programme, ils proposeront des activités et des supports qui sont le prolongement de ce qui a été fait en classe et prépareront vos enfants pour le retour au collège quand le moment sera venu. Cela n'exclut pas, toutefois, l'utilisation par vos soins d'autres outils comme ceux du CNED pour lesquels toutes les informations ont été déposées sur le cybercollège.

La direction et les enseignants se sont réunis mardi 17 mars en audioconférence afin d'échanger sur la mise en place de cette continuité et d'élaborer une stratégie. Celle-ci repose sur deux points : le périmètre du travail et des activités proposées et la chaîne d'information



pour la continuité pédagogique.

Les activités demandées : Quel travail pour quels objectifs ?

Le travail donné pourra être varié selon les disciplines : lectures, travaux de recherche sur documents, leçons, exercices d'application...L'enseignant s'efforcera d'en préciser les objectifs et les compétences travaillées. Une attention particulière sera portée aux supports de travail afin de ne mettre personne en difficulté. La fréquence de diffusion du travail pourra varier d'un enseignant à l'autre ou selon la discipline .Il sera important que le professeur donne une méthode d'organisation et précise l'estimation du temps de réalisation. Une attention particulière sera apportée aux élèves rencontrant des difficultés et aux élèves à besoin éducatif particulier. Pour cela, il faudra trouver le moyen le plus pertinent pour communiquer avec l'élève ou la classe. Les enseignants vérifieront par le moyen qu'ils souhaitent que la mise au travail est effective (courriel pour vérifier l'avancement du travail / demande de restitution de travaux...).Enfin, parce que l'évaluation par compétences est un processus continu, les élèves pourront être évalués durant cette période. Cela devra se faire avec le plus d'objectivité et de bienveillance possibles afin de ne pas pénaliser les élèves.

La chaîne d'information pour la continuité pédagogique : maintenir le lien avec l'élève

Chaque professeur principal sera destinataire de l'organisation retenue par chacun des enseignants de la classe. En fin de semaine 12 au plus tard, chaque professeur principal prendra contact avec les élèves de sa classe par le moyen de son choix : courriel, classe virtuelle afin de s'assurer de la mise en route de la continuité pédagogique. Les élèves devront se manifester pour justifier de leur mise au travail et expliquer les difficultés rencontrées. Dans le même temps, les enseignants qui auraient des doutes sur la réalité du travail fourni par certains élèves pourront en aviser le professeur principal.

Le professeur principal de chaque classe établira une liste des élèves n'ayant pas répondu et pour lesquels il aurait des doutes concernant la mise au travail.

Sur la base de ces listes, les personnels référents des classes (Mme Desseignet, Mme Morel, M Ducray) contacteront les familles concernées avant la fin de la semaine 13.

Dans la période exceptionnelle que nous vivons, il est important que chacun prenne sa part de responsabilité. Les élèves doivent en prendre toute la mesure, conserver une hygiène de vie compatible avec les apprentissages et ne pas se détourner des enjeux éducatifs. Vous, parents d'élèves avez un rôle à jouer pour les y aider.

En continuant à travailler en étroite collaboration et avec une grande confiance mutuelle, nous gérerons au mieux cette période difficile dans l'intérêt de vos enfants.

(Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.)

Je vous prie de recevoir Madame Monsieur, mes respectueuses salutations.

BORIS DUCRAY
PRINCIPAL

